



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

74 N° 5 1952

Le Vatican et les Églises Orientales

Eugène TISSERANT

p. 449 - 465

<https://www.nrt.be/en/articles/le-vatican-et-les-eglises-orientales-2588>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Le Vatican et les Eglises Orientales (*)

Il y aura le 1^{er} mai trente-cinq ans, le Pape Benoît XV, de vénérée mémoire, quelques jours avant de promulguer le *Codex Iuris Canonici*, annonçait la création d'un nouveau dicastère dans la Curie Romaine, pour s'occuper des affaires des catholiques de rit oriental et en réservait la préfecture au Souverain Pontife. Le Pape exprimait ses intentions avec emphase : « Nous voulons, disait-il, que la bienveillance du Siège Apostolique envers les Orientaux soit si évidente qu'il devienne impossible à qui que ce soit d'en douter ». Collaborateur intime à la Secrétairerie d'État du Cardinal Mariano Rampolla del Tindaro, qui avait été de 1877 à 1880 secrétaire de la S. Congrégation de *Propaganda Fide* pour les affaires des Orientaux, Benoît XV avait pu suivre, jour par jour, les initiatives de Léon XIII, préoccupé d'améliorer l'organisation des catholiques orientaux et de préparer la réunion de tous les chrétiens, d'Occident et d'Orient, dans un même bercail. En souhaitant aux chrétiens d'Orient de les voir « remis en possession de leur première prospérité et de leur première gloire », le fondateur de la S. Congrégation pour l'Eglise Orientale et de l'Institut Pontifical pour les Etudes Orientales, voulait faire écho à la grande voix de son avant-dernier prédécesseur, l'auteur de la Constitution Apostolique *Orientalium dignitas*.

Ce n'est pas que le Saint-Siège ait jamais manqué de sollicitude pour les groupes de catholiques appartenant à l'un ou à l'autre des rites orientaux. Depuis le jour où les Maronites, en 1181, obtinrent du pape Innocent III un statut particulier, le Saint-Siège entretint des relations avec les chrétientés d'Orient d'une façon à peu près continue, malgré

* *N.d.I.R.* — Nos lecteurs liront dans ces pages la conférence que Son Eminence le Cardinal Tisserant, Doyen du S. Collège et Secrétaire de la S. Congrégation pour l'Eglise Orientale, a donnée le 29 mars dernier au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles en présence de Sa Majesté le Roi Bauduin, de Son Eminence le Cardinal Van Roey et des plus hautes autorités du pays. La *Nouvelle Revue Théologique* remercie vivement Son Eminence de lui avoir permis de réaliser le désir qu'elle Lui avait exprimé de publier cette conférence.

toutes les difficultés résultant de la domination des princes musulmans et de leurs guerres, ainsi que des meurtrières incursions des Mongols. A côté de religieux itinérants, comme le franciscain Michel de Rubruck, on en trouve d'autres qui sont installés, et pas seulement ceux de la Custodie de Terre Sainte. Il suffira de citer, bien loin du rivage méditerranéen, le dominicain catalan Jacques d'Arles-sur-Tech, demeurant à Maragha, ville de Perse, dans les premières années du quatorzième siècle et suggérant à un catholicos des Nestoriens, Yabballāhā III (ce qui veut dire Dieudonné III), originaire de Chine, la rédaction d'une profession de foi destinée au Pape. L'intérêt que les Souverains Pontifes portaient à de tels documents est manifesté par le fait que les Archives Vaticanes — malgré l'exil d'Avignon survenu peu après — possèdent toujours la lettre patriarcale avec signature autographe et l'original de la traduction latine préparée à Maragha par l'envoyé pontifical. Celui-ci pouvait craindre, en effet, que personne à l'arrivée de la lettre ne fut capable de l'interpréter, écrite qu'elle était en langue arabe, avec prologue et conclusion en syriaque, authentiquée par l'impression en rouge d'un sceau dont l'inscription mongole écrite en caractères syriaques n'a pas encore été expliquée.

Mais, les relations du Saint-Siège avec l'Orient n'exigeaient pas d'organisme spécial en Curie, aussi longtemps que les affaires de l'Eglise universelle furent traitées en Consistoire. Il suffisait que les chrétientés orientales eussent un Cardinal-protecteur pour pérer leur cause, comme en avaient, par exemple, les Eglises de France ou d'Espagne. C'est sous Grégoire XIII seulement qu'on trouve une Commission cardinalice, composée de quatre ou cinq membres, pour s'occuper des affaires des Grecs. Cette commission, qui préluait aux Congrégations que Sixte-Quint devait créer quelques années plus tard, ne s'occupait pas seulement de sauvegarder la foi des catholiques et de contrôler l'administration de leurs communautés; elle visait aussi à faire connaître le catholicisme à tous les chrétiens d'Orient. Douze mille exemplaires d'un catéchisme en grec, par exemple, furent imprimés en 1576, par ses soins, pour être distribués dans les territoires de l'empire ottoman.

Le Saint-Siège ne peut pas rester indifférent en face des situations créées par les ruptures de 1054 à Constantinople et du début du seizième siècle en Occident. Lorsque le pape Grégoire XV décida le 22 juin 1622 de créer la S. Congrégation de *Propaganda Fide*, il voulut tout à la fois promouvoir la conversion des païens et procurer la réunion de tous ceux dont les ancêtres avaient rompu avec Rome, en Orient et en Occident. Et parce que les catholiques des rits orientaux étaient partout mêlés à des compatriotes qui ne reconnaissaient pas l'autorité du Pape, ils furent placés sous la juridiction de la S. Congrégation de *Propaganda Fide*.

Ils y restèrent jusqu'en 1917, mais avec un régime spécial depuis le

jour, en 1862, où Pie IX dédoubla les services de la Congrégation fondée par Grégoire XV, de sorte qu'il y eut, sous un unique Préfet, deux S. Congrégations de *Propaganda Fide*, dont l'une, sans qualificatif spécial, s'occupait des missions latines, tandis que l'autre était dite « pour les affaires des Orientaux », *pro negotiis Orientalium*. Pour assurer l'unité de direction dans les territoires où les Latins étaient mêlés aux Orientaux, il avait été décidé que les deux secrétaires assisteraient ensemble à toutes les réunions des deux Congrégations, qui avaient un préfet commun, mais des Cardinaux différents.

Lorsque Benoît XV créa la S. Congrégation pour l'Église Orientale, on pouvait se demander quels bénéfices l'administration de l'Église allait recevoir de la création de cet organisme nouveau et si les bénéfices compenseraient le détriment qu'on pouvait craindre de l'indépendance donnée à deux dicastères qui auraient à s'occuper souvent des mêmes territoires. Les événements qui suivirent la première guerre mondiale ne tardèrent pas à montrer l'opportunité de la mesure prise par Benoît XV.

Depuis le début du seizième siècle, les catholiques de l'Empire ottoman jouissaient de la protection française. Les arrangements conclus entre le Grand Turc et François I^{er}, maintenus sous la Révolution et renouvelés avec Napoléon, empereur, garantissaient les chrétiens contre les avanies auxquelles ils étaient exposés de la part des fonctionnaires. Mais, les états qui ont succédé à l'Empire ottoman, n'ont pas tardé à répudier les capitulations, dont le régime a pris fin, sans qu'on ait toujours déterminé assez exactement à l'avance quel devait être le statut des chrétiens. Dans les pays, qui se gouvernent selon la loi musulmane, ce serait faire tort aux chrétiens que de vouloir les administrer suivant cette loi : ils ont toujours joui d'un statut particulier, dès la conquête musulmane et bien avant les capitulations. Il ne faut pas que l'abrogation des capitulations place les chrétiens d'Orient dans une position inférieure à celle qu'ils possédaient avant 1535.

Le démembrement de l'Autriche-Hongrie a eu aussi des conséquences importantes pour les catholiques de rit byzantin, nombreux dans la double monarchie, où ils étaient désignés officiellement sous le nom de « grecs-catholiques », tandis que les non-catholiques du même rit étaient qualifiés de « grecs-orientaux ». Tandis que, à l'issue de la guerre de 1914, les Ruthènes de Galicie voyaient leur province incorporée à la République polonaise, non d'ailleurs sans combats, ceux de Podcarpathie et de Slovaquie passaient à la République tchécoslovaque. Les aspirations des Roumains de Transylvanie se réalisaient, tandis qu'ils proclamaient leur réunion avec leurs frères de Moldavie et de Valachie. La Hongrie ne gardait qu'un diocèse grec-catholique, celui qui avait été créé en 1912 par le bienheureux Pie X pour d'anciens Ruthènes magyarisés, avec des paroisses de deux autres diocè-

ses, tandis que le diocèse croate de Križevci passait à la Yougoslavie. Les transformations politiques devaient nécessairement entraîner des modifications de plusieurs genres dans l'organisation ecclésiastique; il y eut autant de régimes que de nations pour les relations entre les autorités civiles et les autorités religieuses. Et il fallut surtout attendre un certain temps avant que le statut de l'Église fut fixé.

La S. Congrégation pour l'Église Orientale commença de fonctionner le 1^{er} décembre 1917. C'est dire qu'elle avait eu à peine le temps de prendre contact avec les chrétientés, dont elle devenait responsable, lorsque les nouveaux problèmes se posèrent. On put voir alors que les Orientaux ne furent pas les seuls à profiter du dédoublement définitif de la S. Congrégation de *Propaganda Fide*, car le Préfet de cette Congrégation, n'ayant plus à s'occuper des problèmes qui se posaient en Orient, put contrôler plus efficacement le développement des missions en terre païenne. Ces missions, qui avaient reçu de Benoît XV une charte nouvelle par les lettres apostoliques *Maxime illud* du 30 novembre 1919 et furent puissamment encouragées par ses deux successeurs, Pie XI et Pie XII, n'auraient sans doute pas réalisé tous les progrès qu'il nous est donné de constater, si la S. Congrégation de *Propaganda Fide* avait conservé son ancienne organisation, et sa double compétence.

La S. Congrégation pour l'Église Orientale remplace pour tous les catholiques de rit oriental, en quelque point du globe qu'ils habitent, toutes les autres Congrégations de la Curie Romaine, à l'exception de celle du Saint-Office. Elle respecte aussi la compétence universelle de la S. Pénitencerie; mais, c'est elle qui remet aux tribunaux de la Curie celles des affaires, où des Orientaux sont engagés, qui doivent être traitées par la voie judiciaire. Les affaires mixtes sont de son ressort. Par son *motu proprio* « *Sancta Dei Ecclesia* » du 25 mars 1938, Pie XI a étendu la responsabilité de la S. Congrégation pour l'Église Orientale, en lui confiant les Latins du Proche-Orient qui étaient restés depuis 1917 sous la juridiction de la S. Congrégation de *Propaganda Fide*.

*

* *

Les progrès de l'organisation ecclésiastique dans une zone déterminée s'affirment généralement par la création de diocèses nouveaux. C'est ainsi, par exemple, qu'on pourra se faire une idée de l'augmentation du nombre des catholiques aux États-Unis ou au Canada, pour ne rien dire des pays de missions. Dans le Proche-Orient, il faut d'abord enregistrer un déchet. Le massacre des chrétiens de l'Anatolie orientale en 1915 et l'expulsion de presque tous ceux de la Turquie d'Asie après la défaite grecque de 1922 ont entraîné la disparition de

fait d'un nombre impressionnant de diocèses catholiques. Un archevêché et douze diocèses arméniens n'ont plus d'évêques, parce qu'ils n'ont plus de fidèles; un archevêque a dû transférer sa résidence en Iraq. Le patriarcat syrien-catholique s'est déplacé définitivement de Mardin à Beyrouth et trois diocèses chaldéens aussi n'ont plus de fidèles. Ces pertes n'ont été compensées que d'une façon très réduite par la constitution de nouvelles circonscriptions ecclésiastiques dans la Haute Djézireh pour les survivants des massacres de 1915 — Arméniens, Syriens et Chaldéens —, auxquels se sont ajoutés quelques groupes de Syriens catholiques et de Chaldéens fugitifs de l'Iraq, après les troubles de 1923.

Dans l'ancien Empire ottoman, une nouvelle circonscription ecclésiastique seulement a été créée entre 1917 et 1951, l'archidiocèse de Pétra et Philadelphie, où la charité belge a su porter les premiers secours, lorsqu'ont commencé à y affluer les réfugiés de Palestine, qui y demeurent très nombreux : archidiocèse d'avenir, dont le développement est lié à celui du royaume de Jordanie.

En Grèce, les catholiques de rit byzantin, fugitifs de Turquie, forment, depuis 1923, un exarchat ou Vicariat apostolique, tandis que les Arméniens y ont un Ordinaire, sans caractère épiscopal, depuis 1925.

En Egypte, la création du diocèse d'Assiout en 1947 a porté à trois le nombre des sièges suffragants du patriarche copte catholique. Les Maronites d'Egypte forment, depuis 1946, un diocèse, dit du Caire, alors qu'ils n'avaient été pendant longtemps qu'un simple vicariat patriarcal.

Depuis qu'ils avaient été évangélisés par S. Frumence, au temps de S. Athanase, c'est-à-dire vers le milieu du quatrième siècle, les Ethiopiens, tombés dans le monophysisme jacobite au VI^e siècle, n'ont jamais eu d'évêques de leur race jusqu'en 1929. Ils recevaient du Caire le métropolitain qui devait gouverner leur nombreux clergé. Au moment où le patriarche copte jacobite accepta de consacrer évêques quelques Abyssins, en les laissant d'ailleurs sous la juridiction d'un *Abouna* ou métropolitain égyptien, le Saint-Siège avait déjà décidé la création d'un Ordinariat pour les catholiques de rit alexandrin en Erythrée. La création en eut lieu le 4 juillet 1930. Depuis le 27 octobre 1951, il y a deux exarchats, d'Addis Abeba et d'Asmara, pour l'Éthiopie et pour l'Erythrée.

L'Éthiopie ne fut pas le seul pays dépourvu d'évêques indigènes. Les chrétiens du Malabar, ou chrétiens de Saint-Thomas, divisés aujourd'hui en plusieurs groupes, n'eurent comme évêques, jusqu'à l'arrivée des Portugais au début du seizième siècle, que des moines mésopotamiens, qu'ils devaient postuler auprès du catholicos nestorien. La hiérarchie syro-malabare, constituée par Léon XIII en 1896, fut organisée en province ecclésiastique le 23 décembre 1923, avec un

archevêché et trois diocèses; un quatrième diocèse y a été ajouté le 25 juillet 1950 et l'accroissement du nombre des fidèles, qui pénètrent dans diverses régions insuffisamment cultivées, des états de Cochinchine et du Travancore, fait prévoir pour cette province des développements nouveaux. La communauté syro-malabare atteint presque le million, dans son habitat normal, et a un clergé nombreux.

L'entrée dans l'église catholique de l'évêque jacobite Mar Ivanios, le 20 septembre 1930, a eu pour conséquence la création d'une nouvelle communauté de rit oriental, ou syro-malankare, dont la liturgie est celle d'Antioche. Une province a été constituée le 11 juin 1932, avec une métropole, Trivandrum, et un diocèse suffragant, Tiruvalla. Cette communauté augmente sans cesse et s'organise dans la mesure où ses ressources financières lui permettent de le faire. Elle compte déjà plus de 70.000 fidèles, assistés par 130 prêtres.

Les Grecs-catholiques d'Autriche-Hongrie avaient leur organisation suffisamment développée pour que les transformations politiques postérieures à 1918 n'aient pas exigé immédiatement des créations de diocèses nouveaux. Un nouveau diocèse, cependant, fut érigé le 5 juin 1930, dans le nord de la Transylvanie, à Baia Mare, pour la province de Maramures. La désignation d'un évêque auxiliaire du métropolitain de Blaj aurait pu être un prélude pour la création d'une nouvelle circonscription ecclésiastique dans les anciennes provinces de Roumanie, si le gouvernement actuel n'avait pas supprimé par décret l'église catholique roumaine de rit oriental. Mgr Basile Afténié, qui administrait les paroisses catholiques de rit byzantin en Moldavie et Valachie, est mort dans la prison du Ministère de l'Intérieur à Bucarest le 10 mai 1950.

L'Italie méridionale a été appelée Grande Grèce et le rit de Constantinople y a été pratiqué pendant longtemps, ainsi qu'en Sicile. Mais, les évêques, venus très souvent d'ailleurs, ont latinisé progressivement leurs cathédrales et leurs paroisses. La pratique de la liturgie de Constantinople était sur le point de disparaître, lorsque l'arrivée des Albanais de Skanderbeg, dans la deuxième moitié du quinzième siècle, donna au rit oriental un regain de vie. Un diocèse a été créé en 1919 pour les Albanais de Calabre et un autre en 1937 pour le groupe sicilien qui a son centre près de Palerme, à Piana de' Greci.

Enfin, les Ruthènes de l'Amérique du nord, qui atteignent le million, ont reçu, eux aussi, une hiérarchie. Deux exarchats ont été créés aux États-Unis en 1924, tandis qu'au Canada où il y eut un évêque, à Winnipeg, dès 1912, l'extension des territoires et l'accroissement du nombre des fidèles ont conseillé la création de trois exarchats nouveaux, deux en 1948 et un en 1951.

Partout ailleurs, les catholiques des rites orientaux et leurs prêtres, bien que dépendant de la S. Congrégation pour l'Église Orientale,

sont sous la juridiction des Ordinaires locaux, évêques ou vicaires apostoliques, suivant les cas.

*

* *

Il n'y a pas de chrétienté prospère sans un bon clergé. Le Saint-Siège s'est intéressé depuis longtemps à la formation d'un bon clergé pour les catholiques des rits orientaux, en tenant compte de leurs traditions et des circonstances particulières où se trouvaient la plupart de leurs communautés, dans des pays musulmans ou soumis à des princes étrangers à la religion catholique. Il aurait été difficile d'ouvrir des séminaires dans plusieurs de ces contrées et c'est pourquoi les premiers séminaires pour Orientaux furent créés à Rome : le collège grec en 1576, les collèges arménien et maronite en 1584, tous les trois par Grégoire XIII, qui est le fondateur de la fameuse Université Grégorienne de la Compagnie de Jésus. La S. Congrégation de *Propaganda Fide* ayant été créée en 1622, Urbain VIII fonda pour les candidats au sacerdoce, qui devaient travailler sous sa juridiction, le collège, avec athénée, qui s'appelle de son nom Collège Urbain de la Propagande. Les Orientaux continuent d'y être reçus, en vertu de la charte de fondation.

Il ne faudrait pas croire, d'ailleurs, que les Papes aient prétendu amener à Rome tous les futurs prêtres du Proche-Orient ou des populations européennes de rit oriental. Mais, le premier souci du Saint-Siège fut de former des élites. Cela semblait d'autant plus nécessaire que la plupart des prêtres de rit oriental, chez les catholiques aussi bien que chez les non-catholiques, étaient des prêtres mariés. Tandis que le célibat s'est imposé en Occident dès le haut Moyen Age aux clercs dans les ordres majeurs, la discipline orientale, codifiée pour le rit byzantin par les canons du concile quini-sexte ou deuxième *in Trullo*, tenu à Constantinople en 692, permettait aux prêtres et aux diacres de conserver les femmes qu'ils avaient épousées avant d'accéder aux ordres. Or, tandis que les évêques et les moines, tenus au célibat, pouvaient avoir reçu dans les monastères un certain degré d'instruction, les prêtres du clergé paroissial entraient dans l'état ecclésiastique sans savoir autre chose que les chants et les cérémonies liturgiques. De là venait cette ignorance générale de la doctrine chrétienne, relevée par les premiers missionnaires, chez des chrétiens qui auraient eu besoin d'une sérieuse formation doctrinale pour pouvoir se défendre contre les influences délétères des milieux où ils vivaient.

Les collèges ecclésiastiques fondés à Rome par Grégoire XIII et Urbain VIII existent toujours. Mais, pendant le dix-neuvième siècle, le Saint-Siège a cherché surtout à organiser de bons séminaires locaux, confiés à des religieux latins, Dominicains, Capucins, Jésuites,

Lazaristes, Pères Blancs, à Mossoul, à Constantinople, au Liban et en Égypte, à Jérusalem, en Érythrée et en Ethiopie. Lorsque la Grande Roumanie fut constituée, les séminaires de Transylvanie furent agrandis et le Saint-Siège les aida par des subsides.

Les séminaristes ruthènes, dès l'union de Brest-Litovsk en 1595, avaient été reçus, soit au Collège grec, soit, plus tard, à celui de la Propagande. Comme la communauté ruthène était la plus nombreuse de toutes les communautés orientales, Léon XIII lui avait concédé en 1897 le privilège d'avoir un collège pontifical à Rome. Pie XI, qui avait été nonce en Pologne, voulut encourager l'envoi à Rome d'un plus grand nombre de jeunes Ruthènes. Il fit construire un nouvel édifice au Janicule en 1929, élevant ensuite, à côté, un autre grand bâtiment pour les Roumains. Les Ruthènes des États-Unis, qui envoyaient leurs séminaristes à Rome avant la deuxième guerre mondiale, se sont bâtis deux grands séminaires, dont l'un a été inauguré à Pittsburgh il y a quelques mois, tandis que l'autre sera béni à Washington au mois de mai.

Pour les Ethiopiens, qui avaient un hospice depuis la deuxième moitié du quinzième siècle derrière la basilique de Saint-Pierre, Pie XI a fait bâtir un collège dans les jardins mêmes du Vatican.

Enfin, le 4 décembre 1940, un convict a été ouvert, sous le nom d'Institut S. Jean Damascène, pour les Orientaux, déjà prêtres, qui doivent suivre dans les facultés romaines des cours de perfectionnement. Institution bienfaisante où des prêtres d'élite, appartenant à divers rits, ont l'occasion de confronter leurs expériences et peuvent s'habituer à des horizons plus larges.

Tous les établissements, dont il a été question jusqu'ici, ont été créés pour recevoir des étudiants orientaux. Le *Russicum*, érigé par une constitution apostolique du 15 août 1929, a un autre caractère. Conçu pour la préparation de prêtres disposés à travailler pour l'évangélisation du peuple russe, il accueille à la fois des candidats d'origine russe et ceux, de race et de nationalité quelconques, qui se sentent de l'attrait pour la besogne apostolique qu'on y envisage. Pie XI, en spécifiant que les élèves latins du *Russicum* y adopteraient normalement le rit byzantin, a manifesté sans équivoque le désir du Saint-Siège, de voir les missionnaires latins s'adapter aussi largement que possible au rit et à la forme de vie de ceux au salut desquels ils ont décidé de consacrer leur vie.

Question controversée pendant longtemps que celle de l'adaptation, et sur laquelle le Saint-Siège s'était déjà prononcé; car, je note dès 1864 le passage de Résurrectionnistes au rit byzantin pour la mission de Bulgarie. Des religieux Assomptionnistes les imitent, pour la Bulgarie en 1883 et pour Constantinople en 1897. Des prêtres séculiers, au Canada, apprennent à célébrer en rit byzantin afin d'assister efficacement les Ruthènes arrivés dans les grandes plaines de l'Ouest,

dès les premières années du dix-neuvième siècle, et avec eux des Rédemptoristes en 1905 et des Oblats de Marie-Immaculée.

De ces adaptations sporadiques devait résulter pour les RR. PP. Rédemptoristes la création de deux vice-provinces, en Galicie et au Canada, grâce au plein appui de la province de Belgique. Dans les vingt-cinq dernières années, le mouvement s'est étendu. Plusieurs instituts religieux ont pris comme règle de faire ordonner leurs recrues orientales dans leur rit d'origine et de faire changer de rit un certain nombre de sujets latins. Au premier rang se place la Compagnie de Jésus, dont le regretté Général, le P. Wladimir Ledóchowski, entra pleinement dans les vues du Souverain Pontife, nonobstant qu'il sut devoir affronter de la part de certains de ses compatriotes latinisants une opposition déclarée. Au moment où l'armée rouge pénétra en Pologne, dans la deuxième moitié de septembre 1939, les PP. Jésuites avaient deux maisons de formation à Dubno et Albertyn, à proximité de la frontière orientale, ainsi que plusieurs missions. Un évêque rédemptoriste s'occupait des Biélorussiens de la même région et les Capucins hollandais y avaient une maison où ils se formaient en vue d'un apostolat éventuel en Russie.

Dans le Proche-Orient asiatique et en Egypte, où les instituts dirigés par des religieux latins avaient toujours gardé leur physionomie latine, on voit maintenant des Pères Jésuites de tous les rits et des Dominicains qui célèbrent selon le rit d'Alexandrie. Un monastère cistercien près d'Asmara abrite des moines érythréens, qui se sont formés en Italie dans l'Abbaye historique de Casamari, mais exécutent dans leur chapelle des cérémonies de leur rit d'origine, tandis que des missionnaires de Vérone, dans la ville voisine, ont adopté sans hésitation la liturgie locale. Les Franciscains, dont le groupe copte commence à s'affirmer dans le service religieux de la Haute-Egypte, ont un commissariat de rit byzantin aux États-Unis, dont les membres aident le clergé des exarchats ruthènes et s'exercent en vue d'un éventuel apostolat en Russie.

C'est aussi pour préparer des apôtres que le monastère d'Amay-Chevetogne a été fondé. Dès le début de son pontificat, Pie XI avait manifesté son intention de promouvoir le travail de rapprochement des chrétientés séparées. Le 21 mars 1924, il invita les Abbés des diverses Congrégations bénédictines à consacrer certains de leurs moines à l'étude des ouvrages des théologiens orientaux et de toutes les questions dont la discussion avait provoqué ou maintenu des scissions. Il y eut quelques réponses en Allemagne, en Angleterre, en Amérique, mais c'est en Belgique seulement qu'il y eut une véritable fondation répondant au désir du Pape. Est-il téméraire d'en trouver la raison dans le fait que les idées exposées par Pie XI étaient familières à l'inoubliable Cardinal Mercier? L'idée que le monachisme occidental avait un rôle à jouer dans la question de l'union — idée exprimée

déjà par le Jésuite russe Ivan Martinov dans un mémoire préparé pour le concile du Vatican — avait formé le sujet d'une conférence prononcée à Rome le 18 février 1921, par le métropolitain de Lvov, Kyr André Szeptycky, quelques semaines avant un voyage aux Pays-Bas et en Belgique, au cours duquel il fut, pendant plusieurs jours, l'hôte de votre cardinal.

Pie XI pensait que les institutions monastiques d'Orient auraient avantage à connaître quelques-unes des expériences des instituts latins, qui ont dû faire face à des modifications profondes des milieux où ils se sont développés et il espérait que des monastères bénédictins, où serait pratiqué le rit byzantin, pourraient servir de modèles, suivant lesquels de nouveaux monastères pourraient un jour se fonder en Russie. L'idée d'Orientaux vivant selon des règles d'inspiration occidentale n'était pas neuve. Dès 1345, des Arméniens s'étaient placés sous la règle de S. Dominique; mais ils avaient cru bien faire en traduisant la liturgie dominicaine en arménien, au lieu de conserver leur rit national et cette circonstance les avait empêchés d'avoir sur leurs compatriotes l'influence espérée. En conservant leur rit, des Syromalabares se sont constitués depuis plus d'un siècle en Tiers-ordre régulier carmélitain; les missionnaires maronites du Kraïm, fondés en 1865, ont des règles inspirées de celles des Rédemptoristes et les premiers Missionnaires melkites de Saint-Paul se sont formés chez les Pères Blancs.

C'est en application de ce principe, règle occidentale et liturgie orientale, que furent fondés, à Sofia en 1935, un Carmel byzantin et, près de Sinaïa en 1938, un monastère d'Annonciades où se pratiquait la liturgie des catholiques roumains de Transylvanie. Pie XI avait dicté la norme à suivre pour le carmel de Sofia : « Ayez autant d'heures d'oraison, de travail ou de sommeil qu'en ont les Carmélites latines; à la chapelle, pratiquez le rit byzantin. » Le succès des deux fondations, la bulgare et la roumaine, a démontré que la formule est bonne.

La création du Carmel de Sofia, voulue par Pie XI, montre combien il comptait sur l'efficacité de la prière pour obtenir que soit béni l'apostolat du clergé. Ailleurs encore, il s'occupa des instituts religieux orientaux, favorisant leur réforme ou leur développement. La Transylvanie, aussi longtemps qu'elle fut sous le contrôle de la Hongrie, n'avait ni religieux, ni religieuses de rit oriental. En 1944, les Basiliens, venus de Galicie, avaient une province roumaine, avec sept monastères, dont un ruthène, et trois résidences. Il y avait en outre des Conventuels, des Jésuites et des Assomptionnistes pratiquant le rit byzantin, dans lequel plusieurs étaient nés, tandis que d'autres l'avaient adopté, venus en aide à leurs confrères roumains, provenant du groupe minoritaire allemand de Transylvanie, de France et même de la lointaine Espagne. Une congrégation féminine, fondée en 1921

par le métropolite de Blaj, s'était rapidement développée et dirigeait nombre d'écoles et d'hôpitaux.

D'autres fondations d'instituts religieux méritent encore d'être mentionnées pour les trente-cinq dernières années : les Sœurs de la Pam-makaristos, en Grèce, qui sont bien connues en Belgique, grâce à Sœur Hélène Capart, les Sœurs Studites de Galicie, la branche byzantine des Petites Ouvrières des Sacrés-Cœurs d'Acri, en Calabre, approuvées en 1929, pour lesquelles le regretté Père Placide de Meester a composé un catéchisme liturgique du rit byzantin, les Basiliennes de Sicile, dites Filles de Sainte Macrine, les Sœurs melkites du Perpétuel Secours, de Harissa, plusieurs congrégations diocésaines au Malabar. Tout récemment, après la fin de la deuxième guerre mondiale, une nouvelle initiative a pris corps, visant à la transformation, en vue d'un ministère actif, des religieuses maronites et melkites, Antonines et Basiliennes, dont les congrégations végétaient. Pour les aider dans leur préparation, religieuse et technique, les Dominicaines de Montpellier ont ouvert une maison à Beyrouth, maison interrитуelle, où plusieurs religieuses ont commencé la préparation de diplômes universitaires.

*

* *

Les trente-cinq dernières années n'ont pas vu dans le Proche-Orient cet accroissement du nombre des établissements latins, qu'on avait pu constater pendant les vingt-cinq années précédentes. C'est en partie parce que l'ère des persécutions, déchaînées en France contre les congrégations religieuses aux environs de 1900, a pris fin au cours de la première guerre mondiale. Beaucoup de congrégations, d'hommes et de femmes, avaient profité des fermetures de leurs maisons en France pour renforcer leurs établissements de Grèce, de Turquie et d'Égypte. Il y a eu, au contraire, quelques replis, dont certains provoqués par le départ de beaucoup d'Européens après l'abolition du régime des capitulations. Ces établissements ont été puissamment aidés, ainsi d'ailleurs que les hiérarchies locales, par l'Œuvre d'Orient, fondée en 1856 sous le nom d'Œuvre des Écoles d'Orient, qui fleurit surtout en France et en Belgique, et par des œuvres analogues dont la plus importante est l'œuvre américaine, qui a fêté récemment son vingt-cinquième anniversaire, de la *Catholic Near East Welfare Association*.

Comme créations nouvelles dans le domaine de l'enseignement, il faut signaler le collège des Jésuites américains à Bagdad et l'école secondaire des Dominicains français à Mossoul. La Mésopotamie, qui était mal pourvue jusqu'en 1920, a eu, d'un seul coup, à Bagdad, un établissement de grande classe. Dans le domaine de la bienfaisance, où les ini-

tatives ont été presque toutes jusqu'ici des congrégations occidentales, un prêtre maronite a créé de toutes pièces à Beyrouth, avec beaucoup de courage, une cité d'apprentis et de jeunes ouvriers sur le modèle de l'Œuvre du P. Brottier à Auteuil.

Ceux qui arrivaient pour la première fois dans le Proche-Orient, il y a une cinquantaine d'années, étaient surpris d'y trouver des établissements, où l'on enseignait en français ou en italien, et suivant des programmes, qui n'étaient pas les programmes nationaux. Et ils avaient la tentation d'accuser les missionnaires et les religieuses d'avoir manqué de sens d'adaptation. Mais, pour juger équitablement les institutions, il faut d'abord examiner leur histoire. La plupart des écoles tenues en Orient par les latins ont été ouvertes au temps de l'Empire ottoman, alors que le sens national n'y existait guère, surtout avant la révolution jeune-turque et dans la zone arabe. Ce que les parents demandaient aux établissements dirigés par des Occidentaux, c'était précisément une formation occidentale, qui aurait permis à leurs fils de s'inscrire à des cours universitaires et à leurs filles de figurer dans une société, dont tous les membres connaissaient une ou plusieurs langues occidentales.

Aujourd'hui, les conditions de vie ont changé et la S. Congrégation pour l'Église Orientale a demandé, à plusieurs reprises, dès avant la deuxième guerre mondiale, qu'une partie au moins de l'enseignement catéchistique soit donnée dans la langue indigène et que les élèves des divers rits, dans les internats, aient la possibilité d'assister, au moins de temps en temps, à des cérémonies de leurs rits. Pour les matières profanes, la plupart des états ont imposé des réglementations, généralement assez strictes. Toutes nos maisons d'éducation se sont conformées aux exigences nouvelles, en engageant pour un premier temps du personnel auxiliaire. Deux cours ont été inaugurés, à Bikfaya, au Liban, et en Égypte pour former les meilleurs éléments de nos communautés occidentales à la connaissance de l'arabe littéral.

Sans doute, il y a bien quelques missionnaires attardés, qui continuent à ignorer la langue et les rits des pays où ils vivent. Mais il n'y a guère à craindre que leur influence s'étende. Les latinismes rituels ont été introduits, presque toujours, pour autant que l'histoire l'enseigne, par des ecclésiastiques appartenant par leur naissance à des rits orientaux. Aujourd'hui encore, ceux qui voudraient établir une hiérarchie entre les rits sont des ecclésiastiques, des religieux ou des religieuses indigènes, dont les parents ou eux-mêmes ont cru s'élever au-dessus de leurs compatriotes en adoptant le rit latin. Heureusement, il ne s'agit que de cas sporadiques, d'individus ou de groupes restreints. La plupart de ceux qui s'adonnent au travail apostolique dans le Proche-Orient ne songent qu'à le rendre plus catholique; ils ne veulent à aucun prix latiniser.

Le Saint-Siège a toujours tenu le principe que les chrétientés orientales doivent rester fidèles à leurs traditions liturgiques. Dès 1636, une Commission pour la correction des livres liturgiques grecs a fonctionné à Rome et sa compétence a été étendue en 1717 aux livres liturgiques de tous les rits orientaux. La S. Congrégation de *Propaganda Fide* a publié au dix-huitième et au dix-neuvième siècle un bon nombre d'éditions liturgiques, et la plupart sont de très bonne qualité, préparées avec soin sur de bons manuscrits.

La S. Congrégation pour l'Église Orientale, surtout dans les quinze dernières années, a soigné particulièrement ce genre d'activité. Il serait fastidieux de citer tous les titres des ouvrages publiés. Après l'impression d'un horologe grec, ou manuel pour la récitation de l'office divin, la révision des livres liturgiques slaves a été entreprise, plus urgente que celle des textes grecs déjà exécutée par la S. Congrégation de *Propaganda Fide*. Deux séries ont été menées de front à l'imprimerie du monastère exarchique de Grottaferrata, dont une suivant la réforme du patriarche Nikon, qui est la recension synodale russe, et l'autre conforme aux usages des Ruthènes. Le missel ou euchologe, le livre de l'office divin, le rituel, l'épistolaire et l'évangélaire ont été successivement préparés et déjà il a fallu réimprimer certains volumes de la série ruthène, tandis que les volumes de la série russe ont été demandés à plusieurs reprises par des ecclésiastiques non-catholiques, qui en ont admiré le caractère pratique.

Après un long travail préparatoire, dont votre compatriote, le regretté P. Vosté, O.P., a été la cheville ouvrière, les textes des pontificaux, syrien et chaldéen, ont été arrêtés définitivement. Le premier volume du pontifical syrien est sorti des presses il y a quelques semaines, grâce à un important subside provenant d'un prélat ruthène des États-Unis. Un missel éthiopien a été imprimé à Rome et les dernières feuilles d'un horologe qui n'avait jamais été édité, sont au tirage. Des travaux préparatoires sont en cours pour d'autres éditions, qui sont attendues, au Liban, en Égypte, en Éthiopie et au Malabar. Il me plaît de souligner que deux Orientalistes belges y ont une part prépondérante, le Chanoine Arnold van Lantschoot, vice-préfet de la Bibliothèque Vaticane, et le R. P. Alphonse Raes, S. J., professeur à l'Institut Pontifical pour les Études Orientales.

*

* *

Les chrétientés orientales, éprouvées dès les premiers siècles de leur existence par des hérésies et par des schismes, s'en sont trouvées affaiblies en face de l'Islam, au temps de la conquête et depuis lors. Le Saint-Siège encourage toutes leurs communautés à collaborer. Elles peuvent, sans crainte de voir leurs traditions menacées, s'unir pour

l'exercice de la charité et dans les activités de l'Action catholique. Mais, il n'est pas toujours facile de travailler ensemble, quand on a vécu trop longtemps en groupes fermés. Il importe surtout que les chrétiens d'Orient s'unissent, lorsqu'il s'agit de la défense de leur statut civil. Tout en se gardant bien d'intervenir dans le domaine politique, le Saint-Siège a rappelé plusieurs fois aux chrétiens d'Orient que l'union fait la force et, pour aider à l'union, il a recommandé les rencontres de tous les évêques d'un même pays, à quelque rit qu'ils appartenissent, a provoqué la formation de commissions mixtes, a donné son approbation à la constitution de tribunaux interrituels, a béni les conférences de S. Vincent de Paul et les œuvres catéchistiques, où collaborent tous les rites. Dans plusieurs cas, les prélats catholiques se sont entendus avec les chefs des églises autonomes pour la préparation d'exposés destinés aux pouvoirs civils.

La promulgation du droit canonique oriental, dont plusieurs sections déjà ont été publiées, devrait aider les catholiques d'Orient à perfectionner leurs organisations. Ils ont vécu jusqu'ici sur des canons conciliaires et des décrets impériaux antérieurs à l'Islam, complétés par les décisions des synodes récents. Le code, dont les dispositions seront communes à tous les rites, n'empêchera pas que sur des points de détail les synodes de chaque rit ajoutent leurs interprétations et leurs décisions. Du moins, sur les points importants, beaucoup de divergences disparaîtront, dont s'étonnent à juste titre les juristes. Le Saint-Siège est persuadé que l'administration plus soignée, qui devrait résulter de l'application du code, l'amélioration de la qualité du clergé, mieux préparé intellectuellement et spirituellement, et les progrès des instituts religieux, plus réguliers et plus dynamiques, hâteront la réunion de ceux qui ne sont pas sous la houlette du Successeur de Pierre. Désireux de voir les chrétiens se rapprocher sur tous les terrains où ils le peuvent sans danger de confusion, nous pensons que les exemples ont plus d'efficacité que les discussions théoriques. Nous voudrions que les catholiques d'Orient soient tels que les autres chrétiens ambitionnent de se joindre à eux, avec la certitude de trouver dans leur société un bénéfice pour leurs âmes.

*

* *

Je pourrais ajouter beaucoup d'autres détails sur ce que le Saint-Siège a fait pendant les trente-cinq dernières années pour les chrétiens orientaux. Mais j'ai voulu me limiter aux activités de caractère permanent. Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, depuis le début de la guerre de Palestine, en Europe et dans le Proche-Orient, le Saint-Siège a multiplié ses efforts pour l'assistance spirituelle et matérielle des personnes déplacées et des réfugiés arabes, dans les

camps et hors des camps, en s'appliquant à secourir tous les chrétiens, de quelque obéissance qu'ils fussent, et les musulmans eux-mêmes. Tous ont reçu en abondance, grâce à la générosité des catholiques du monde entier, vivres, vêtements, instruction, soins sanitaires. Ceci aussi devrait faire tomber des préjugés et créer un climat favorable au rapprochement tant désiré entre l'Orient et l'Occident.

Mais, dans tout bilan, il y a deux chapitres : un actif et un passif. Je vous ai signalé, en commençant, les pertes subies en Turquie, à la suite des événements de 1915 et de 1922, portant sur plusieurs centaines de milliers de chrétiens. L'autre paragraphe du passif est un compte, qui reste ouvert, et dont personne aujourd'hui ne peut prévoir quel sera le solde.

La S. Congrégation pour l'Église Orientale a commencé de fonctionner le 1^{er} décembre 1917. Quelques semaines plus tôt, un événement avait eu lieu, dont l'importance pour la diffusion des idéologies dans le monde dépasse, dès maintenant, celle de la sortie de La Mecque, le 16 juillet 622, du prophète de l'Islam. Le 28 octobre 1917, un régime s'affirmait en Russie, qui a procuré le triomphe de l'idéologie marxiste dans la vie sociale et l'administration civile d'un grand nombre de peuples et sur un territoire plus étendu que celui gagné par l'Islam avant la bataille de Poitiers. L'exposé des conséquences de cet état de choses pour la vie des chrétientés orientales doit compléter le diptyque dont je viens de vous décrire le premier volet.

La constitution de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques affirme que chacun est libre d'avoir une religion et de la pratiquer. Depuis le mois de janvier 1918, les lieux de culte sont la propriété de l'État. Mais, les églises et chapelles qui existaient en France avant 1905 sont devenues propriété des communes à la suite de la loi de séparation des Églises et de l'État. Cette circonstance n'empêche pas les catholiques de France de jouir de leurs églises. La loi soviétique prévoit que les lieux de culte incamérés par l'État pourront être mis par les administrations locales à la disposition des fidèles. En modifiant le taux des impôts que les associations culturelles doivent payer, le gouvernement peut les gêner ou faciliter leur activité à volonté.

Lès catholiques de Russie, assez peu nombreux après la restauration de la Pologne et la constitution d'états baltes indépendants, se trouvèrent un premier temps dans les mêmes conditions que les autres chrétiens, ni mieux ni plus mal. Tandis que l'église nationale perdait l'appui du gouvernement tzariste, les catholiques de rit byzantin voyaient tomber les obstacles légaux, qui les avaient empêchés jusque-là de s'organiser. Ils purent avoir un chef, qui fut l'exarque Léonidas Féodorov, un converti, qui avait complété à Rome sa formation sacerdotale. Une communauté de tertiaires dominicaines se groupa à Moscou sous la direction de la Mère Abrikosova. Aussi dures que pussent être les conditions générales, la vie religieuse était intense.

Mais, l'orage éclata en 1923, alors qu'une mission d'assistance pontificale distribuait des vivres pour sauver des dizaines de milliers d'enfants russes menacés par la famine. L'exarque, qui avait déjà été exilé à Tobolsk pour propagande religieuse par le gouvernement tsariste, fut arrêté en même temps que l'Évêque latin, administrateur de l'archidiocèse de Mohilev, Mgr Czeplak, et une dizaine de prêtres. Au mois de septembre de la même année, ce fut le tour des fidèles, à Léningrad et à Moscou. A ces catholiques, on reprocha d'avoir contrevenu à l'article 61 du code pénal soviétique d'alors, et ils furent condamnés pour participation active à une organisation ayant pour but d'aider la bourgeoisie internationale dans sa lutte contre le pouvoir des Soviets. Le fait de reconnaître le Pape comme chef de l'Église suffisait à démontrer la connivence avec la bourgeoisie étrangère.

Le gouvernement soviétique est officiellement athée; cependant, depuis 1942, il a donné certaines facilités au clergé qui continue l'Église nationale traditionnelle. Cette Église a maintenant un patriarche, de nombreux évêques, deux facultés de théologie et plusieurs séminaires. Les églises sont toujours à la disposition des croyants, pourvu qu'ils paient les impôts et les primes d'assurance. Mais, les catholiques de rit byzantin sont victimes de mesures d'exception. Et je ne parle pas seulement du petit groupe annihilé en 1923. Depuis 1945, cinq millions environ de catholiques de rit byzantin, en Galicie occidentale et en Podcarpathie, se sont vu imposer la nationalité soviétique. Dès le mois d'avril 1945, pour les uns, quelques mois après l'assassinat de l'évêque Romža au printemps de 1949 pour les autres, les prêtres catholiques de rit byzantin ont été invités à renoncer à l'obédience du Pape pour se mettre sous celle du patriarche de Moscou; les églises où ils célébraient leur ont été enlevées; la pratique du rit byzantin est interdite aux catholiques. Les cinq évêques catholiques ruthènes ont été arrêtés simultanément le 11 avril 1945. En Roumanie, les prêtres catholiques de rit byzantin ont été invités à l'apostasie dans les derniers jours de septembre 1948, leurs six évêques ont été arrêtés le 28 octobre suivant; au mois de décembre, la pratique du rit byzantin est devenue illégale pour les catholiques et leurs églises ont été données à d'autres. Peu important les mises en scène organisées pour faire croire que le clergé catholique a choisi librement de se mettre sous une obédience autre que celle du Pape. Les faits sont là : ceux qui refusent de se soumettre doivent se cacher ou aller en prison.

Ce n'est pas la première fois que des prêtres catholiques se trouvent devant une telle alternative : pendant la Révolution française, les prêtres qui se refusaient au serment devaient périr. Le Saint-Siège, ne pouvant plus rien organiser dans les pays où sévit la persécution, se résigne à ne rien savoir, soucieux de ne compromettre personne. Parfois, quelques informations particulières arrivent jusqu'à Rome, dont certaines sont exactes, tandis que d'autres sont tendancieuses et

ne méritent pas d'être retenues. Une certitude cependant nous reste, c'est que, si l'organisation hiérarchique est momentanément écrasée, les individus restent fidèles et préparent par leurs souffrances un lendemain meilleur. Incarcérés ou condamnés aux travaux forcés, les catholiques prêchent sans cesse leur foi dans des milieux où cette foi n'était pas connue. Le courage qu'ils manifestent en acceptant de souffrir pour elle, leur calme et leur charité dans les prisons et les camps de travail, feront plus que des phalanges de prêtres pour répandre la bonne odeur de Jésus-Christ.

Nous n'oublions pas qu'un Pape romain, condamné comme forçat au travail des mines, a porté la foi chrétienne avant la fin du premier siècle de notre ère dans cette Crimée, où se préparent aujourd'hui les mots d'ordre destinés aux militants du matérialisme dialectique. Le Saint-Siège, qui prie pour les persécutés et protège de tout son pouvoir les réfugiés, se souvient de l'état de la chrétienté romaine privée de ses cadres au temps de S. Clément I^{er}. Autant que ses ennemis, l'Église croit à l'histoire : Elle a confiance dans l'avenir.

✠ EUG. CARDINAL TISSERANT,

Evêque d'Ostie, Porto et S. Rufina,

Doyen du S. Collège,

Secrétaire de la S. Congrégation pour l'Église Orientale.